



14 mars 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE : CRACK A PARIS : DES ASSOCIATIONS AGISSENT EN JUSTICE POUR METTRE FIN A LA REPRESSION ARBITRAIRE DES CONSOMMATEURS

PLUSIEURS ASSOCIATIONS DEPOSENT UN RECOURS POUR FAIRE ANNULER LES ARRÊTÉS DU PRÉFET DE POLICE DE PARIS QUI INTERDISENT LA VOIE PUBLIQUE AUX PERSONNES AYANT « UN COMPORTEMENT D'USAGERS DE CRACK ».

Les arrêtés récurrents et disproportionnés de la Préfecture de Police de Paris « *portant interdiction des regroupements d'usagers de cocaïne base dans certains secteurs de Paris et de la Seine-Saint-Denis* » entravent le travail de réduction des risques et constituent une atteinte sérieuse à la liberté et à la dignité des personnes consommatrices de drogues les plus précaires ou supposées comme telles. C'est à l'aune des difficultés dans l'exercice de nos missions, que nous (associations, collectifs de riverains, citoyens concernés...) engageons un recours en annulation en justice.

Depuis juin 2023, le Préfet de Police de Paris, Laurent NUNEZ, a engagé une action policière « de voie publique » en prenant une série d'arrêtés spéciaux « *portant interdiction des regroupements d'usagers de cocaïne base dans certains secteurs de Paris et de la Seine-Saint-Denis* ». Le dernier est celui du 19 février 2024.

Dans une interview à BFM TV du 9 février, il déclarait: « le crack est un problème médico-social... on ne le réglera pas en chassant les consommateurs ».

Ces arrêtés énoncent un inventaire de lieux où sont interdits « les regroupements des usagers de cocaïne base » et dont le périmètre s'agrandit petit à petit. Or, ce sont le droit fondamental à la protection de la santé et le droit à la vie auxquels il est porté une atteinte grave et manifestement illégale, ce qui justifie un recours en référé-liberté afin de répondre à l'urgence de la situation et un recours pour excès de pouvoir afin que la position de la Préfecture de Paris soit condamnée au fond.

Les opérations « coups de poings » conduisant à chasser, cantonner ou disperser ces populations ont trois effets majeurs :

- Une aggravation des conditions de vie des personnes usagères de drogues accentuant leurs vulnérabilités
- Une montée en tension des riverains qui « héritent » de cette situation dans leurs lieux de vie,
- Une dégradation des conditions de travail des acteurs du soin

Depuis des années, le champ sanitaire et médico-social ainsi que des collectifs de riverains et d'usagers ne cessent de travailler afin d'apporter des diagnostics approfondis, de construire des démarches concertées et de proposer des plans d'actions réalistes afin de cheminer vers la résolution du problème public du crack à Paris. Il est temps que ces propositions soient entendues et mises en œuvre en lieu et place d'une politique de répression qui n'apporte ni sécurité aux riverains ni protection de populations déjà très fragilisées. Nous souhaitons donc que le travail mené par la Préfecture de Police de Paris s'articule et converge avec les missions de santé publique qui nous sont confiées.